



CENTRE
HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE
BORDEAUX

Pôle imagerie médicale
SERVICE DE RADIOLOGIE ET IMAGERIE ANTÉNALE,
DE L'ENFANT ET DE LA FEMME

IMAGERIE PAR RÉSONANCE MAGNÉTIQUE (IRM) CHEZ LE NOURRISSON

Fiche d'information

Votre médecin vous a proposé un examen IRM pour votre enfant. Cet acte devra être pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser, à tout moment. Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'acte et de ses suites.

N'oubliez pas de vous munir des anciens examens de votre enfant, et de la liste écrite des médicaments qu'il prend. Il est également très important que vous respectiez les recommandations qui vous sont faites.

Ce mode d'exploration permet de réaliser des images en coupe du corps humain. Les renseignements apportés par cet examen sont très déterminants pour porter un diagnostic précis.

L'IRM N'UTILISE PAS LES RAYONS X

Les examens IRM sont non irradiants car ils utilisent des champs magnétiques (aimants) et des ondes de radiofréquence. Il n'a jamais été décrit de conséquence particulière pour l'homme.

NATURE DE L'ACTE

Le mot magnétique indique que l'appareil comporte un gros aimant. Le mot résonance indique que l'on va utiliser des ondes de radiofréquence, comme celles de la radio ou de la télévision pour faire vibrer les nombreux noyaux d'hydrogène composant les tissus du corps humain et en reconstituer ainsi des images.

On utilise des antennes et des techniques d'acquisition spécifiques (appelées séquences) pour analyser chaque partie du corps. Il est alors possible de fabriquer des images en coupes dans tous les plans. Les informations sont stockées dans un ordinateur qui assure la reconstitution des images à partir de la répartition de l'hydrogène dans les tranches du corps humain.

HISTOIRE NATURELLE DE L'AFFECTION

Accepter l'IRM que l'on propose pour votre enfant peut permettre d'établir un diagnostic et/ ou d'adapter la thérapeutique.

Refuser l'examen ne modifiera pas l'évolution de la maladie, mais peut gêner sa prise en charge (diagnostic, traitement...).

DÉROULEMENT DE L'ACTE

Cet examen indolore nécessite que votre enfant soit calme (évitiez de le faire dormir dans les 3 heures précédant l'examen). Vous êtes convoqués dans le service IRM à l'avance, avec un biberon s'il est nourri ainsi. Une fois informé de votre arrivée, le manipulateur viendra vous chercher pour que vous puissiez tranquillement faire téter votre enfant. Nous vous conseillons d'apporter sa sucette s'il en a une.

Pour avoir un examen de qualité, il ne faut pas que votre enfant bouge. Pour cela, après la tétée, quand il commencera à s'endormir, il sera emmailloté à l'aide de bandes de crêpes. Cette technique est totalement indolore mais elle est assez impressionnante quand on la voit faire sur son propre enfant ; rassurez-vous, elle est réalisée par une équipe entraînée, et le plus souvent le bébé s'endort.



L'IRM étant un examen bruyant, nous utilisons des protections pour les oreilles de votre enfant.

L'examen dure 20 à 30 minutes. Nous surveillons à distance la fréquence cardiaque de votre enfant durant cet examen.

BÉNÉFICES ESCOMPTÉS

Cet acte permet de proposer le traitement le plus adapté et de répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin.

RISQUES, INCIDENTS ET COMPLICATIONS

Tout corps étranger métallique ou contenant du fer constitue un facteur de risque majeur (risque de décès, de cécité). Cela peut être une pile pour le cœur (pacemaker), certaines valves cardiaques, un appareil de stimulation neurologique, une limaille de fer ou tout type de matériel ferreux, les appareils auditifs ou implants cochléaires, certaines broches métalliques, les corps étrangers métalliques notamment oculaires.

L'examen peut nécessiter l'injection d'un produit de contraste à base de gadolinium. Ce produit est généralement bien toléré. D'éventuelles manifestations allergiques banales sont possibles (urticaire). La répétition éventuelle d'injections de ce produit de contraste nécessite des précautions : signalez au médecin si votre enfant a déjà reçu ce type de médicament. Il a été décrit de rares cas de fibrose tissulaire appelée « fibrose néphrogénique systémique » après l'injection

de certains produits de contraste chez des patients porteurs d'une insuffisance rénale sévère. Il est important que vous signaliez l'existence d'un quelconque problème rénal avant l'examen.

La piqûre peut provoquer la formation d'un petit hématome sans gravité qui se résorbera spontanément en quelques jours. Lors de l'injection, sous l'effet de la pression, il peut se produire une fuite du produit sous la peau, au niveau de la veine. Cette complication est rare (un cas sur plusieurs centaines d'injections, généralement sans suites graves) et pourrait exceptionnellement nécessiter un traitement local.

La plupart des complications sont de traitement facile et n'entraînent pas de conséquences. De très graves réactions pouvant entraîner des séquelles ou un décès, sont tout à fait exceptionnelles.

CONSTRAINTES PRÉALABLES ET POSTÉRIEURS À L'ACTE

Certains traitements peuvent être modifiés ou interrompus en fonction des recommandations spécifiques à chaque examen.

Si votre enfant a un terrain allergique (asthme, allergie à un produit de contraste, à des médicaments ou à des aliments) une prescription de médicament(s) pourrait être nécessaire. Veuillez nous signaler cette allergie, lors de la prise de rendez-vous.

COMPTE-RENDU ET RÉSULTATS

Un résultat oral est donné à l'accompagnant après l'IRM. Le compte-rendu définitif peut être sensiblement différent et ajusté fonction de l'interprétation secondaire.

A la validation de l'examen, celui-ci sera disponible 48 H après sur Mon espace santé.

ASPECT FINANCIER

Au titre de l'hospitalisation, la prise en charge de votre examen se fera au même titre que les frais d'hospitalisation (sécurité sociale et mutuelle).

À titre externe, les modalités de prise en charge de votre examen sont indiquées dans le document joint à votre convocation.

Cette fiche d'information vise à répondre aux questions que vous vous posez à propos de l'examen IRM.

Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos interrogations.

Le jour de votre examen vous serez accueilli(e) par les équipes médicales et paramédicales qui vous expliqueront de nouveau le déroulement de cet acte et qui seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

N'hésitez pas à les interroger ainsi que le médecin prescripteur ou votre médecin traitant si vous le souhaitez.
